



**COMPTE-RENDU INTÉGRAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 20 OCTOBRE 2021**

Ainsi, l'an deux mille vingt et un, le 20 octobre à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique.

Le nombre de Conseillers municipaux en exercice est de 27.

Étaient présents : (23)

M. Pascal **GORIAUX**, M. Laurent **RABINE**, M. Patrice **GUÉRIN**, Mme Elizabeth **IZEL**,
M. Gilles **RIEFENSTAHL**, M. Philippe **ESNAULT**, M. Gwendal **BÉDOUIN**, M. Jean-François **MACÉ**,
Mme Blandine **JOHRA**, M. Ewen **LE NOAC'H**, M. Gilbert **LE PORT**; Mme Marine **KECHID**;
Mme Estelle **TAILLEBOIS**; Mme Anne **GERBEAU**; M. Hubert **GAUTRAIS**; M. Régis **GEORGET**;
Mme Annette **JOSSO**; Mme Nathalie **LE FAUCHEUR**; Mme Anaëlle **LE GROGNEC**;
Mme Catherine **TOUDIC-MOUSSARD**; Mme Karine **MONVOISIN**; M. Jean-Bernard **MOUSSET**;
Mme Nadège **SALMON**

Absents ayant donné un pouvoir : (4)

Mme Valérie **BERNABÉ** a donné pouvoir à M. Pascal **GORIAUX** ;
M. Jean-Baptiste **LESAGE** a donné pouvoir à M. Hubert **GAUTRAIS** ;
M. Mickaël **MASSART** a donné pouvoir à M. Laurent **RABINE** ;
Mme Badia **MSASSI-BEAUCHER** a donné pouvoir à Mme Anaëlle **LE GROGNEC** ;

Absents n'ayant pas donné de pouvoir : (0)

Secrétaire de séance :

Mme Catherine **TOUDIC-MOUSSARD**

PRÉAMBULE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 06

M. Le Maire procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire : Je vais désigner un Secrétaire de séance. Y a-t-il un volontaire ? Madame Catherine TOUDIC. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Mme Catherine TOUDIC-MOUSSARD est désignée Secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire : J'ai quelques informations, avant de commencer.

J'ai été interrogé sur la présence d'un cirque à La Mézière. J'ai eu des coups de fil en début de semaine. Je n'en ai été informé que par les affichages qui avaient été mis. Lundi matin, j'ai été appelé par Intermarché et par un habitant de La Mézière qui s'interrogeaient sur la présence de ce cirque. J'ai fait des recherches et découvert que Monsieur BOHUON, qui exploite cette parcelle, a donné l'autorisation au cirque de s'implanter. Ils sont là ce soir pour la deuxième représentation et ils partiront demain matin.

M. Gilbert LEPORT : C'était à 15 heures. C'est fini.

M. le Maire : Cela a aussi posé problème sur la route de Melesse, parce que les camions étaient garés en bordure de départementale. Ils prenaient vraiment beaucoup de place.

J'ai également été interrogé et j'ai constaté l'abattage d'arbres le long de la deux fois deux voies Rennes–Saint-Malo, au droit de Cap Malo. J'ai donc immédiatement écrit au Conseil départemental afin d'en connaître les raisons et de rappeler qu'il s'agit d'arbres classés comme éléments de paysage nécessitant d'abord une déclaration préalable et ensuite une compensation. Il nous a été répondu que les travaux avaient été réalisés pour le compte du Département par RTE pour des raisons de sécurité, car ils se trouvent sous une ligne à très haute tension. Cela a été fait sans aucune demande et sans que des mesures de compensations n'aient été portées à notre connaissance. Nous avons ainsi établi un contact avec les services du Département qui vont maintenant devoir régulariser.

Sur votre table, vous trouverez un point d'information qui rentre dans les délégations du Maire. Je tenais à vous en informer. Cela concerne l'attribution du marché à procédure adaptée sur l'étude de revitalisation d'un îlot en cœur de ville.

Catherine (TOUDIC) souhaite apporter une précision par rapport au dernier Conseil.

Mme Catherine TOUDIC : J'ai relu le Conseil municipal du mois de septembre. Je pense que, pour les élus, comme pour les Macériens, il faudrait ajouter un complément d'information. Cela concerne la partie Finances et notamment la façon dont le budget est arrêté. Je vous lis ce que je voulais vous signaler :

« Suite à la remarque de Madame GERBEAU relative au lot de décisions modificatives relatives au budget, je tenais à apporter une précision supplémentaire pour les élus et les Macériens, pour une meilleure compréhension du mode d'établissement du budget en début d'année.

Le budget voté est un budget que je qualifierai de prudent et basé sur les recettes les plus réalistes. Comme je l'ai expliqué en mars dernier lors de son vote, si une recette risque de disparaître, elle n'est pas prise en compte dans le budget, ce qui a été le cas de la DSR (Dotation de solidarité rurale) sur le complément de la fraction cible. Une fois cette dotation confirmée à un niveau supérieur, nous profitons de ce complément de recettes pour financer, soit certaines charges non prévues initialement soit ajouter des compléments à des investissements d'un niveau prévu serré. Les investissements ont été choisis selon une règle de priorisation (avec des niveaux 1, 2 et 3) afin de limiter le niveau initial des investissements et de ne pas générer de déficit d'investissement. La pression est ensuite relâchée si des recettes supplémentaires ou des économies de charges significatives apparaissent. Cela nous a amenés, à plusieurs reprises lors des Conseils, à faire apparaître des décisions modificatives.

Vous nous reprochez de faire des décisions modificatives sur le budget initial. Cela, au contraire, montre une gestion saine, de ne pas engager des dépenses qui n'auraient pas le financement nécessaire au début. On s'ajuste au fur et à mesure de l'année comme le font toutes les entreprises. De par ma profession, je peux vous affirmer qu'une gestion saine d'une entreprise nécessite de revoir son budget en cours d'année et d'affiner l'approche de résultat pour la fin de l'année. Je considère qu'il est intéressant d'appliquer cette même logique aux finances publiques d'une mairie. Nous pourrions en redébattre lors d'une prochaine commission des finances.

Par ailleurs, pour tenir compte de la remarque sur le budget qui n'est pas forcément bien appréhendé, nous retiendrons, comme l'an passé, la date limite de fin mars 2022 pour finaliser le budget 2022 ».

À mon grand regret, j'aurais d'ailleurs préféré l'avancer d'un mois.

J'apporte un dernier point sur l'observation de Monsieur LESAGE. Le vote contre le financement de 1 million d'euros sur les travaux de Courtil de la Salle n'a pas à être mélangé avec le financement d'îlots sociaux de la tranche 1 qui concerne Chevesse Nord. Ce ne sont pas les 426 000 euros de cette recette décalée qui vont permettre de financer 1,1 million d'euros de travaux. Laissons à chaque tranche son mode de financement. Depuis, j'ai eu l'information que l'ensemble des permis de construire des îlots

sociaux ne sont pas encore tous obtenus. Des demandes d'informations complémentaires sont à donner pour la moitié des lots. Cependant, l'encaissement prévisible devrait intervenir sur le 1^{er} semestre 2022. Cela ne change pas mon opinion : même si ces îlots sociaux étaient encaissés, ils seraient destinés à financer les travaux de la tranche 1, à savoir les travaux de VRD (Voirie et Réseau divers) qui n'auront lieu qu'après la construction de ces îlots sociaux et pas avant la fin 2022 ou le début 2023. Le coût de ces travaux de voirie est de 405 000 euros, à comparer avec la recette (pour le moment non encaissée) de 426 000 euros.

Je réitère mes propos sur le fait que le déblocage des fonds du nouvel emprunt ne se fera qu'au moment où les besoins de trésorerie se feront sentir, c'est-à-dire lors du décaissement des travaux du lot 2.

Je préférerais ajouter ces informations pour que vous compreniez, au niveau des finances, le côté plutôt sécuritaire de l'approche.

M. le Maire : Merci. Mme GERBEAU, dans la continuité de ce qui a été dit, allez-y.

Mme Anne GERBEAU : Dans ce cas, sommes-nous en mesure de revenir sur l'ensemble des discussions que nous avons eues dans les séances précédentes pour y apporter, à distance, des éléments d'appréciation ? Le règlement intérieur le permet-il ?

M. le Maire : Il me semble que c'est ce que vous faites lorsque vous n'êtes pas d'accord avec un PV.

Mme Anne GERBEAU : Est-ce dans ce cadre ?

M. le Maire : Oui.

Mme Anne GERBEAU : Parce que vous n'avez pas soumis le PV.

M. le Maire : Je ne l'ai pas encore soumis. Je vais le soumettre tout à l'heure, parce que nous ne l'avions pas fait voter, justement. Pour l'instant, nous n'en sommes qu'aux informations. Nous sommes libres de diffuser de l'information en début de Conseil, avant même que nous passions au premier point. C'est de l'information. En l'occurrence, Catherine (TOUDIC) souhaitait faire ce complément d'information, parce qu'elle avait peur qu'il y ait une mauvaise interprétation de ce qui a été dit lors d'un précédent Conseil.

Mme Anne GERBEAU : Sur le PV du 29 septembre 2021 ?

M. le Maire : C'est sur nos discussions du 29 septembre 2021.

Mme Anne GERBEAU : Que vous n'avez pas encore soumis au vote.

M. le Maire : Je vais le mettre au vote tout à l'heure. Elle apporte une information complémentaire.

Mme Marine KECHID : Je change complètement de sujet. Nous sommes en octobre. Comme vous le savez, cela fait 28 ans que nous célébrons *Octobre Rose*. Il me tient particulièrement à cœur de signaler à cette assemblée que cela touche, de près ou de loin, tout le monde. Une femme sur huit peut être confrontée au cancer du sein, dans sa vie. Cela n'arrive pas qu'aux autres. J'engage toutes les femmes et tous les hommes à veiller que leur entourage se soumette au dépistage. Je voulais vous proposer de faire – pas une minute de silence, parce que cela ne me semble pas cohérent – une minute de bruit pour toutes celles qui luttent actuellement contre un cancer et pour toutes celles qui sont parties trop tôt.

M. Laurent RABINE : Vous avez dû voir dans la presse un témoignage poignant d'une femme qui est décédée. Il est paru dans la presse en début de semaine. Cela m'a sincèrement touché. Avec ses deux jeunes enfants de 11 et 9 ans, elle a lutté depuis 2019 contre son cancer. Je ne suis pas médecin... Cela m'a énormément touché. Je te rejoins, Marine, il faut lutter. Par la même occasion, je voudrais bien rendre hommage à cette dame et à bon nombre de ces femmes qui luttent et qui, malheureusement, en décèdent. C'était un témoignage très prenant. Je ne sais pas si vous l'avez lu.

Mme Marine KECHID : Pour aller sur une note un peu plus positive, quand on est dépisté suffisamment tôt, neuf cancers sur dix peuvent être soignés. Le cœur du combat, c'est le dépistage. Avec la pandémie, seulement 40 % des gens se sont fait dépister. Le fond du sujet est aussi là. L'espoir est là.

M. Laurent RABINE : Cette dame est malheureusement décédée d'un cas très rare.

Mme Marine KECHID : Je vous invite à vous lever.

M. le Maire : Oui.

Applaudissements en hommage aux femmes qui luttent contre le cancer du sein.

M. le Maire : Quelqu'un d'autre a-t-il une information à passer avant d'entamer l'ordre du jour ?

M. Gilles RIEFENSTAHL : Comme vous l'avez vu sur les panneaux, la rue de Texue et la rue des Silex seront fermées à partir du lundi 25 octobre jusqu'au lundi 8 novembre 2021, en espérant que les conditions météorologiques permettront de faire ce plateau dans les deux semaines de vacances. Il est prévu pour faire ralentir les véhicules en entrée de ville. Nous avons eu une réunion avec les riverains pour leur expliquer la problématique pour sortir de la rue des Silex. Ils passeront par le petit chemin piéton de la Partenotais que nous allons aménager. Cela sera leur seule échappatoire, avec des feux de circulation en alternance.

M. le Maire : Merci, Gilles. Quelqu'un d'autre a-t-il une intervention ? S'il n'y a plus personne, nous allons pouvoir entamer l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

À l'interrogation de M. le Maire, les conseillers présents confirment avoir reçu dans les délais impartis, la convocation à la présente séance, portant mention de l'ordre du jour complet.

1. Approbation des PV de la séance du 26 août et du 29 septembre 2021

M. le Maire : Cette fois, nous allons faire voter les PV.

Concernant le premier PV de la séance du 26 août 2021, lors du dernier Conseil municipal, nous sommes partis dans des discussions. S'il n'y avait *a priori* pas de remarque sur le PV en question, il n'empêche que nous perdant dans les discussions, je ne l'avais pas mis aux voix.

Sauf s'il y a des remarques depuis sur ce PV, je vous propose de le mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 26 août 2021.

M. le Maire : Le PV de la séance du 29 septembre 2021, comme le dernier ou l'avant-dernier, vous l'avez reçu tardivement. J'en suis vraiment navré. Nous recevons le travail de la personne qui le retranscrit assez tardivement. En plus, le temps était resserré entre les deux conseils. Quand nous le recevons, il y a des choses qu'elle nous met en jaune. Elle n'est pas sûre de qui parle, parce que, parfois, on ne s'annonce pas. Il y avait en l'occurrence beaucoup d'erreurs (des confusions entre Blandine JOHRA et Badia MSASSI-BEAUCHER). Je réécoute tout et, partout où il y a du jaune (c'est la seule modification que je fais), je viens rajouter le nom qui lui manquait, parce qu'elle ne le savait pas. J'ai pu faire cela dimanche, tout l'après-midi. Vous ne pouviez donc pas l'avoir avant, j'en suis désolé.

Sur le PV de la séance du 29 septembre 2021, y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2021.

2. Vente de terrain — parcelle AK221

Rapporteur : M. LEPORT

M. Gilbert LEPORT : Avant de délibérer sur ce point, je voudrais apporter quelques précisions à Madame JOHRA sur les remarques qu'elle a faites lors du dernier Conseil, concernant le déclassement de cette parcelle.

Madame JOHRA a parlé d'abus d'écriture concernant la mention « cédé à Monsieur » et de légèreté sur les documents fournis. Je rappelle que, lors de la commission Urbanisme du 25 janvier 2021, il a été présenté sous forme de diaporama, en point foncier, une cession rue de Dinan à Monsieur APPERE, pour un prix de 200 euros/mètre carré d'une surface d'environ 100 mètres carrés. Sauf erreur de ma part, la seule remarque est venue de Monsieur LESAGE, nous disant que ce délaissé offrait des droits à construire et que le prix de vente était inférieur au prix du marché.

Je rappelle également que les négociations ont largement fait évoluer le prix de vente vers le haut, puisque le propriétaire du terrain en demandait 100 euros au début des échanges. De plus, vendre ce délaissé permet de ne plus faire entretenir un espace vert non qualitatif par les services techniques municipaux.

Si, lors du dernier Conseil, nous avons proposé de déclasser un délaissé de terrain communal, c'est bien évidemment que quelqu'un était intéressé pour l'acheter. En l'occurrence, une seule personne nous l'avait demandé. Il s'agissait de Monsieur APPERE. Je ne considère pas qu'il y ait eu un abus d'écriture ni de légèreté sur les documents fournis, comme le prétend Mme JOHRA.

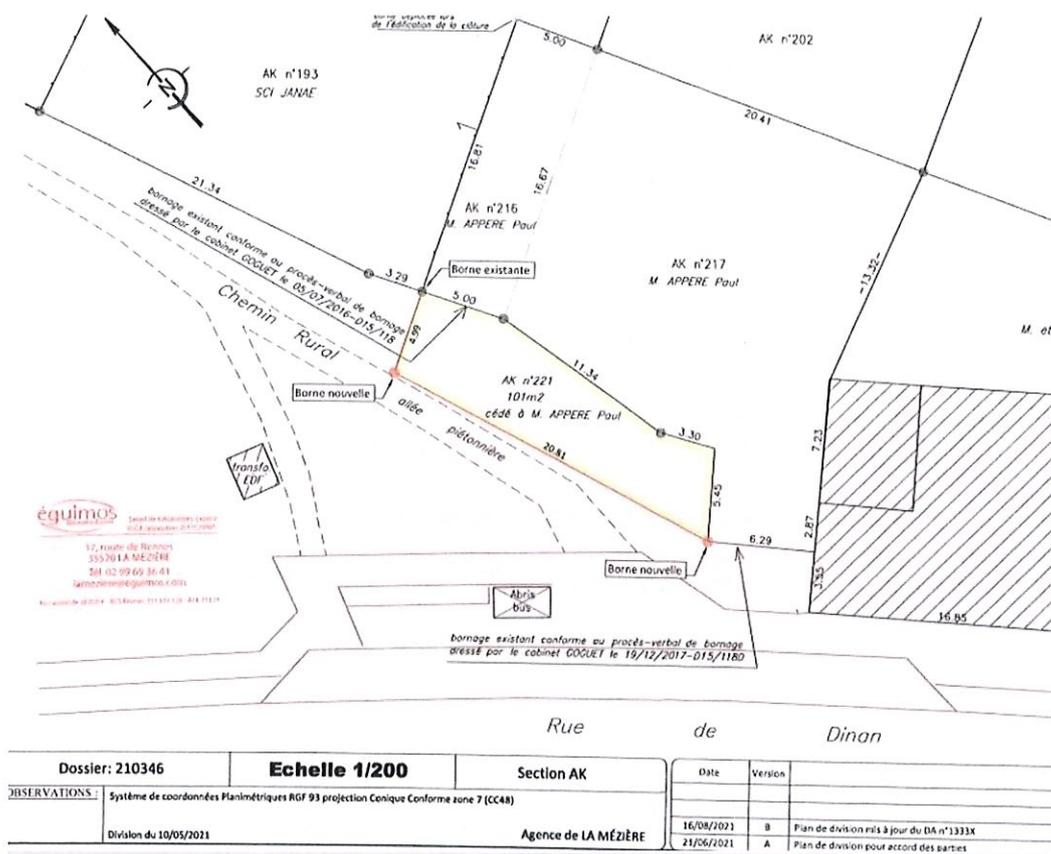
M. LEPORT donne lecture du rapport.

M. Appéré a obtenu en 2020 un permis pour la construction d'une maison individuelle sur les parcelles cadastrées AK 216 et AK 217 situées rue de Dinan.

Dans le cadre de son projet, M. Appéré a sollicité la commune en vue de l'acquisition d'un délaissé d'espace vert bordant un cheminement piéton, cadastré AK221, d'une surface de 101 m² situé aux abords de sa propriété. Ce chemin, qui permet de rejoindre la rue du Trèfle dans la zone d'activité du Triangle vert, n'est aucunement impacté par ce projet de cession.

En effet, ce chemin est bordé par une bande enherbée d'une largeur d'environ 5 mètres devant la parcelle de M. Appéré qui propose donc de l'acquérir au prix de 200 €/m² conformément à l'avis de France Domaine du 15 janvier 2021.

Les frais de géomètre ainsi que de rédaction de l'acte authentique seront pris en charge par M. Appéré.



M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques sur la vente de cette parcelle à Monsieur Paul APPERE ?

M. Hubert GAUTRAIS : Le terrain devient la propriété de ce Monsieur. À la revente, il y a aura une différence. La différence est d'environ 100 euros pour 100 mètres carrés. Cela fait 13 000 euros.

M. le Maire : Il achète à 200 euros/mètre carré, ce qui correspond au prix du marché aujourd'hui.

M. Hubert GAUTRAIS : Le prix des deux parcelles précédentes était de 330 euros/mètre carré, si je me m'abuse.

M. Gilbert LEPORT : C'était peut-être même 350 euros, il me semble.

M. Hubert GAUTRAIS : Cela fait même 150 euros de différence.

M. le Maire : Nous pouvons aussi décider que tous les terrains à La Mézière seront vendus 350 euros/mètre carré.

M. Hubert GAUTRAIS : Je faisais juste une remarque, par rapport à cela.

M. le Maire : D'accord.

Mme Anne GERBEAU : Quand on reprend les procès-verbaux de 2019, cette parcelle de 485 mètres carrés a été vendue 330 euros/mètre carré. Effectivement, en cédant ce terrain à 200 euros/mètre carré, on peut considérer qu'il y a un manque qui représente une valeur de 13 000 euros, au total.

M. le Maire : Merci pour cette précision. Quand il a été vendu 350 euros/mètre carré, il a été vendu à Monsieur APPERE par une personne privée. Nous vendons un bien public que nous avons déclassé et remis dans le secteur public. Le prix du marché est aujourd'hui de 200 euros. Est-ce le rôle de la Commune de spéculer sur le prix ?

Comme vous l'a expliqué Gilbert (LE PORT) à l'instant, c'est d'abord une vente d'opportunité pour nous. Nous avons un terrain qui ne nous sert à rien et que nous devons entretenir. Effectivement, la Commune peut gagner de l'argent dessus. Je suis d'accord, nous aurions pu dire : « *puisque'il a acheté son terrain à 350 euros/mètre carré, nous le mettons aussi à 350 euros* », mais, du coup, nous en faisons une référence. Est-ce notre objectif de faire des références aussi exorbitantes, alors que rares sont ces prix de terrain sur ce secteur ?

Monsieur APPERE l'a probablement payé trop cher à l'époque, mais nous ne sommes pas là pour spéculer sur le prix du terrain. Nous nous débarrassons d'une parcelle qui ne nous servait pas, à un bon prix.

Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il y a cinq abstentions et le pouvoir. Approuvé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, abstentions (6) de Mme Johra, M. Lesage, Mme Gerbeau, Mme Salmon, M. Gautrais, M. Macé ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l'accord de M. Appéré concernant les modalités de cession ;*
- *Vu l'estimation du bien réalisé par le service des Domaines en date du 15 janvier 2021 ;*
- *Vu la délibération constatant la désaffectation et le déclassement de la parcelle cadastrée AK221 en date du 29 septembre 2021.*

Article 1 : Approuve la cession de la parcelle cadastrée AK221 au prix de 20 200 euros à M. Appéré étant précisé que les frais d'acte seront pris en charge par l'acquéreur ;

Article 2 : Désigne l'étude de Maître CAUSSIN, notaire à Saint-Grégoire, pour la rédaction de l'acte authentique ;

Article 3 : Charge M. Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

3. Rétrocession — Lotissement La Hêtraie

Rapporteur : M. LEPORT

M. Gilbert LEPORT : Pour mémoire, ce point fait suite à l'avenant à la convention de rétrocession voté le 26 août 2021.

La société Hélio Aménagement a obtenu le 20 novembre 2015 un permis d'aménager pour la réalisation du lotissement de la Hêtraie comprenant 11 lots d'habitations.

Les espaces communs de cette opération doivent être rétrocédés à la commune conformément à la convention de rétrocession signée le 29 juillet 2015 et à son avenant signé le 13 septembre 2021.

La convention prévoyait que les ouvrages de voirie ainsi que les réseaux d'eaux pluviales et d'éclairage public soient pris en charge par la commune dès lors que la réception des travaux n'aura donné lieu à aucune réserve ou que ces réserves auront été levées.

L'ensemble des documents nécessaires à la rétrocession ayant été transmis, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la rétrocession des espaces communs du lotissement La Hêtraie, selon le plan joint à la présente délibération.

Ces surfaces seront classées dans le domaine public.

Il est rappelé que conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière « le classement et le déclassement sont prononcés par le Conseil municipal (...) Les délibérations concernant le classement

(...) sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ». Ainsi, la voie à intégrer dans le domaine communal, étant d'ores et déjà ouverte à la circulation et son usage restant identique, il n'est pas nécessaire de procéder à une enquête publique pour prononcer ce classement.

M. LEPORT donne lecture du rapport.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ? C'est un point que nous avons déjà récemment traité concernant la partie de la convention, parce que nous avons modifié le périmètre du lotissement lors d'un précédent Conseil. S'il n'y a pas de remarque, je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le code de la voirie routière ;*
- *Considérant que la société Hélio Aménagement a satisfait à l'ensemble de ses obligations prévues dans la convention de rétrocession.*

Article 1 : Approuve la rétrocession des voiries et espaces communs du lotissement La Hêtraie comme précisée ci-dessus et conformément au plan annexé à la présente délibération ;

Article 2 : Désigne l'étude de Maître BODIC, notaire à Hédé, pour la rédaction de l'acte authentique ;

Article 3 : Charge M. Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

4. Tarifs encarts publicitaires Le Macérien

Rapporteur : M. ESNAULT

M. Philippe ESNAULT : Conformément aux souhaits de la commission Communication, je vous propose de réajuster les tarifs des encarts publicitaires dans *Le Macérien*. Ces tarifs ne couvrent pas totalement les frais de publication, mais ils sont un soutien aux entreprises locales qui participent ainsi au dynamisme de la Commune. Pour rappel, cette année, le tarif d'un encart de 6x9 centimètres revient à 56 euros pour quatre parutions, soit 14 euros par parution. Un bref calcul montre que le coût de revient réel est de 16,25 euros hors portage.

Au 1^{er} janvier 2022, nous proposons de porter le coût pour l'année à 60 euros, sans mention du nombre de parutions. Si un événement nous amenait à augmenter ou diminuer ce nombre, le tarif resterait constant. Nous avons également souhaité distinguer les entreprises macériennes et non macériennes (dont le siège social ne se situe pas sur la commune) en passant à 80 euros pour ces dernières, toujours pour le format de 9x6 centimètres. Seules deux entreprises sont concernées et nous ne souhaitons pas solliciter de nouveaux annonceurs en dehors de la commune.

Chaque année le Conseil Municipal décide de la révision des prix des encarts de publicité dans le bulletin municipal.

Pour l'année 2022, il est proposé de mettre en place 4 tarifs en distinguant les macériens et les non macériens ainsi que la taille des encarts publiés sur une durée d'un an.

Ainsi pour un encart de 9 cm x 6 cm le tarif est fixé à 60 € pour une année de parution pour les annonceurs macériens et à 80 € pour les annonceurs non macériens.

Le tarif de base proposé est donc de 15 € par encart de 9 cm x 6 cm et par numéro du *Macérien* (4 par an).

Pour un encart de 18 cm x 12 cm, le tarif est fixé à 120 € pour une année de parution pour les annonceurs macériens et à 160 € pour les annonceurs non macériens.

Les annonceurs auront le choix du nombre de parutions et auront toujours la possibilité de solliciter un encart plus grand. Le tarif appliqué sera décliné en fonction de ce tarif de base selon le nombre de parutions et la taille de l'encart.

M. ESNAULT donne une lecture succincte du rapport.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ?

M. Gwendal BÉDOUIN : Je ne vais pas prendre part au vote.

M. le Maire : Qui d'autre ne souhaite pas prendre part au vote ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

M. Gwendal BÉDOUIN ne prend pas part au vote part au vote.
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : **Approuve** le tarif de la publicité dans le journal communal « Le Macérien » tel que décrit ci-dessus ;

Article 2 : **Précise** que les annonceurs seront facturés annuellement ;

Article 3 : **Charge** M. Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

5. Avis sur le rapport d'activité 2020 du SMICTOM VALCOBREIZH

Rapporteur : *M. ESNAULT*

M Esnault, conseiller municipal rappelle qu'il est le représentant de la commune et de la CCVIA au sein du comité syndical du Smictom VALCOBREIZH.

Il rappelle que le SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) VALCOBREIZH, service public de gestion des déchets, a plusieurs missions :

- Il organise en régie directe les **tournées de collecte des ordures ménagères** sur son territoire,
- Il assure la **collecte des déchets recyclables** (collecte sélective),
- Il assure la **collecte du verre** dans les points d'apport volontaire,
- Il assure la **gestion des 7 déchetteries** sur le territoire

Comme chaque année, le syndicat produit un rapport d'activité.

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel 2020 du SMICTOM VALCOBREIZH.

M. Philippe ESNAULT : VALCOBREIZH regroupe, après la fusion entre le SMICTOM (Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères) des Forêts et celui d'Ille-et-Rance, 52 communes et plus de 90 000 habitants, avec une progression de 1,08 % en 2020.

L'année dernière, VALCOBREIZH a réussi, malgré la situation sanitaire, à maintenir un service de collecte de qualité, avec un total de 350 000 kilomètres parcourus. La quantité d'ordures ménagères collectées a été de 13 851 tonnes. La production des déchets ménagers passe à 149,6 kilos par an par habitant, nettement inférieure à la moyenne nationale de 254 kilos par an par habitant. C'est énorme, en effet.

La quantité d'emballages recyclables et de papier a été de 40,3 kilos par an par habitant. L'apport volontaire représente 42,6 kilos contre 40,4 kilos en 2016 pour le verre ; 8,7 kilos pour le papier ; et 0,72 kilo pour les journaux. L'évolution du recyclage est montée à 85,6 kilos, soit une augmentation de presque 10 % d'emballages recyclés. Ce chiffre va évidemment progresser avec l'arrivée des conteneurs jaunes. Les erreurs de tri (sur tout le territoire VALCOBREIZH) ont été de 20 % et lui ont coûté environ 60 000 euros.

Vous trouverez le détail de ces collectes dans le rapport annuel qui est à votre disposition dans les documents joints en annexe. Ils sont disponibles en format papier à l'accueil de la mairie et sont téléchargeables sur le site www.valcobreizh.fr.

Le SMICTOM a mené des actions de sensibilisation sur la gestion des déchets verts. Il soutient également les *Repair Cafe* du territoire. Malgré la crise sanitaire, les ateliers de réparation ont pu voir de nombreux appareils bénéficier d'une seconde vie, la retardant ainsi.

86,13 % de déchets ont été revalorisés, soit 38 956 tonnes :

- 29,8 % de matières recyclées, soit 13 519 tonnes ;
- 38,44 % en valorisation énergétique, soit 17 427 tonnes ;
- 17,67 % en amendement organique, soit 8 010 tonnes ;
- 13,57 % en enfouissement, soit 6 153 tonnes.

La quantité de déchets gérés par le SMICTOM sur le territoire a été de 45 339 tonnes en 2020. Le dépôt en déchetterie représente 50,2 % de ce total ; les ordures ménagères, 30,55 % ; et la collecte sélective, environ 19 %. Il y a par exemple : 438 tonnes de bouteilles en plastique – c'est assez parlant – ; 790 tonnes de carton ; 132 tonnes de vrac alimentaire (ce que peuvent représenter environ 1 million de rouleaux de papier toilette) ; 4 129 tonnes de verre (cela correspond à la fabrication de 9 millions de nouvelles bouteilles) ; et 252 tonnes d'acier. Vous trouverez d'autres exemples dans le bilan annuel de VALCOBREIZH.

Les recettes ont été de 9,3 millions d'euros et les dépenses ont été de 8,9 millions d'euros. Le résultat net est de 437 213 euros pour 2020. La capacité d'investissement reste donc à un niveau important (plus d'un million d'euros). En 2020, dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement, de modernisation et de rénovation des déchetteries, VALCOBREIZH a contracté un emprunt de 8,35 millions d'euros.

Le coût moyen des prestations de collecte et d'élimination est de 69 euros par habitant par an.

Concernant les perspectives, en 2020 deux premiers sites ont été livrés après avoir été entièrement repensés : Tinténiac et Liffré. Celui de Combourg a été rouvert il y a quelques mois. Fin 2021, la construction d'un pôle technique démarrerait à Saint-Aubin d'Aubigné (quais de transfert, locaux techniques, déchetterie rénovée). La fin des travaux aura lieu en 2022.

La modernisation des déchetteries va se poursuivre (notamment celle de Melesse) pour 1,5 million d'euros par déchetterie. Des travaux d'extension sont en cours au siège de Tinténiac, parce qu'il a fallu regrouper les bureaux des deux anciennes collectivités.

L'année 2021 a vu la convergence des services et des fonctionnements : passage au conteneur pour les ménages ; fin des sacs jaunes ; fréquence des collectes tous les 15 jours (c'était déjà le cas pour nous) ; extension des consignes de tri – tous les emballages se trient, maintenant. Vous connaissez le slogan du moment — ; et la ristourne incitative de 10 euros, si un ménage dépose son conteneur d'ordures ménagères en moyenne tous les 15 jours.

Enfin, VALCOBREIZH participe aux appels projets de Citeo sur l'extension des consignes de tri. En ce moment, ils font une campagne de publicité à la télévision. Vous l'avez peut-être vue.

Comme je l'ai déjà mentionné, tous les détails sont disponibles en annexe sur le site de VALCOBREIZH ou à l'accueil de la Mairie.

M. le Maire : C'est assez impressionnant, 45 339 tonnes de déchets gérés par an.

M. Philippe ESNAULT : J'ai simplement une information supplémentaire, car j'ai reçu hier un mail de VALCOBREIZH. Ils organisent une porte ouverte à l'UVE (Unité de valorisation énergétique) de Taden (près de Dinan) pour tous les élus des zones qu'ils couvrent. Nous pouvons aller visiter ce site. Cela aura lieu le 20 novembre 2021, à partir de 10 heures. Cette visite sera plus complète que celle proposée au

grand public et se terminera par un moment de convivialité. Si des personnes sont intéressées par cet événement, elles peuvent me contacter et je transmettrai directement à VALCOBREIZH.

M. Laurent RABINE : Concernant la déchetterie de Melesse, avons-nous un délai ?

M. Philippe ESNAULT : Non, pas pour l'instant. Ils terminent celle de Saint-Aubin d'Aubigné. Je ne connais pas l'ordre. Je pourrai leur poser la question la prochaine fois, mais pour l'instant, il n'y a pas de date. En principe, cela doit être couvert dans le plan pluriannuel. Toutes les déchetteries vont être mises à jour au fur et à mesure.

M. Laurent RABINE : Il y a un programme depuis de longues années sur la déchetterie de Melesse pour la délocaliser et surtout la moderniser. Cela fait longtemps que le sujet est soulevé.

M. le Maire : Dans le rapport d'activité, il n'est pas fait état des trois fermetures des déchetteries vertes sur le territoire. Pourtant, c'était bien en 2020. Cela nous a pesé et nous pèse toujours.

M. Philippe ESNAULT : Ils n'ont pas mentionné cela sur leur rapport.

M. Jean-François MACÉ : Merci pour ce retour et pour le travail des élus du SMICTOM. J'ai un regret. J'aurais voulu que nous parlions davantage des alternatives mises en place sur le territoire, dans ce rapport. Il en est question de certaines, mais toutes ne sont pas exprimées. Il est vrai que cela ne correspond pas forcément à de gros volumes, mais le fait d'en parler permet de les faire connaître aux élus et cela peut susciter de nouvelles idées. Le SMICTOM pourra s'engager sur d'autres alternatives qui sont en place ailleurs et qui ne sont pas en place sur notre territoire.

M. Philippe ESNAULT : Je pense que la volonté du SMICTOM est notamment de développer le recyclage. Je suis allé visiter la déchetterie de Combourg lors de son inauguration. Ils ont justement étudié les locaux pour accueillir toutes sortes d'objets en fin de vie et dont les citoyens veulent se débarrasser, mais qui peuvent encore être utilisés ou réparés. C'est vraiment leur volonté. Effectivement, cela n'apparaît pas dans leur rapport annuel, mais c'est visiblement la volonté du SMICTOM.

M. le Maire : Monsieur Jean-François MACÉ a raison. Il serait effectivement intéressant de remonter au SMICTOM ce genre de démarches pour que dans le prochain rapport annuel, cela puisse apparaître un peu plus nettement.

M. Jean-François MACÉ : Je pense à des alternatives que nous suivons parfois, comme le compostage collectif – nous avons eu l'occasion d'en parler avec Monsieur SALAÜN –, la méthanisation des déchets verts qui se fait sur la déchetterie de Liffré, ou encore le retrait de certains objets par Transport et Mobilité, par exemple. Ce sont des alternatives. C'est intéressant de savoir comment elles évoluent. C'est aussi intéressant de les connaître pour les nouveaux élus du territoire.

M. Philippe ESNAULT : Je transmettrai. C'est tout à fait intéressant. J'ai d'ailleurs moi-même pris connaissance de certaines initiatives dont je n'avais pas entendu parler avant.

M. Jean-François MACÉ : Nos déchets représentent presque 500 kilos par habitant chaque année, sur notre territoire. Les collectes de bacs jaunes, de papier et de verre représentent 92 kilos par habitant chez nous. La moyenne bretonne est meilleure que cela. Nous avons encore des efforts à faire. Des SMICTOM en Ille-et-Vilaine sont nettement au-dessus de cette moyenne bretonne. Nous sommes assez loin de la grande performance, sur notre territoire.

M. Philippe ESNAULT : Je ne suis pas là pour défendre le SMICTOM, évidemment, mais le passage au conteneur jaune va faire évoluer ces chiffres de façon assez significative, à mon avis.

M. Laurent RABINE : Tu as entièrement raison par rapport à cela, Jean-François. Malheureusement au niveau de SMICTOM, il n'y a jamais eu de comptabilité globale sur le nombre de composteurs présents dans chaque foyer, ou pas. Aujourd'hui, on ne sait pas non plus les quantités de déchets ménagers qui

peuvent être recyclés par le biais du nombre de composteurs. Une comptabilité sur l'ensemble de la Communauté de communes a, je l'espère, été faite depuis les ventes de composteurs globalisées sur l'ensemble de la Communauté de communes. Le problème, c'est qu'il n'y a pas eu de comptabilité générale faite par rapport à cela. C'est dommage.

M. Jean-François MACE : Nous avons encore un effort important à faire. Des chargés de mission travaillent au SMICTOM. Il serait intéressant de savoir ce qui est mené comme projets de sensibilisation auprès d'écoles, de collèges et de collectivités. Je ne sais pas non plus – le rapport ne le dit pas – combien de chargés de mission y travaillent. En un temps, il y a eu quatre à cinq personnes sur le SMICTOM d'Ille-et-Rance. Je crois qu'il y a eu une nette baisse du personnel pour effectuer ce genre de tâches. Le rapport ne dit pas où nous en sommes.

M. Philippe ESNAULT : Je le note. Je transmettrai, merci.

Mme Nadège SALMON : La fermeture est actée dans les actions de prévention. Ils en parlent. La plateforme a été fermée.

« Dans le cadre de la fermeture de la plateforme communale des déchets verts sur ces trois communes, le SMICTOM a également profité d'informer de nombreuses pratiques permettant de mieux gérer ces déchets ». C'est dans les actions de prévention du rapport d'activité.

M. le Maire : *Je ne l'avais pas vu*

Mme Marine KECHID : Effectivement, cela avait été soulevé lors de la présentation du rapport d'activité à la CCVIA. Nous avons interrogé le représentant de VALCOBREIZH sur son accompagnement des communes vis-à-vis de l'achat de broyeurs. Ils nous avaient répondu qu'ils ne nous accompagneraient pas sur ce point. Par contre, ils sont prêts à faire des démarches envers les particuliers. Ils sont prêts à accompagner les associations. Il me semble que nous avons déjà échangé sur ce point en commission Environnement.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres remarques ? Il s'agit de prendre acte du rapport d'activité. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu l'Article L 521 1-39 du Code général des collectivités territoriales
- Vu le rapport d'activité 2020 du SMICTOM VALCOBREIZH

PREND ACTE du rapport d'activité 2020 du SMICTOM VALCOBREIZH.

6. Rapport d'activité 2020 du SDE 35

Rapporteur : Mme KECHID

Mme KECHID, conseillère municipale rappelle qu'elle est la représentante de la commune au sein du comité syndical du SDE35 (Syndicat départemental d'énergie 35).

Elle rappelle que le Syndicat départemental d'Énergie (SDE35) est un établissement public de coopération intercommunale chargé de l'organisation du service public de distribution de l'énergie électrique. Outil de proximité, le SDE35 assure la modernisation des réseaux électriques dans les communes rurales et leur dissimulation pour l'ensemble des communes.

Les missions du SDE35 se sont progressivement étoffées et il intervient aujourd'hui dans la gestion de l'éclairage public, le développement des réseaux de gaz naturel en milieu rural, le développement de la mobilité durable et des énergies renouvelables. La création récente d'Energ'iV, sa filiale 100 % énergies renouvelables, confirme l'engagement du SDE35 dans la transition énergétique.

Comme chaque année, le président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse à chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel 2020 du SDE35.

Mme Marine KECHID : Ils nous ont préparé une présentation que je vais dérouler. Je vais essayer de faire vite, parce que beaucoup d'activités sont gérées par le SDE 35 (Syndicat départemental d'énergie). Grâce aux élections, il y a eu un fort taux de renouvellement (76 %), dont un tiers de femmes. Quatre membres du bureau sont des femmes. C'est une première. Il n'y avait pas de femmes, jusqu'à présent. Il y a un rajeunissement des élus.

C'est une équipe très dynamique. Elle a proposé un parcours de formation en ligne pour les nouveaux élus. Je vous avais adressé un *mail* sur ces sessions de formation, qui avaient lieu assez tôt le matin. Dix séances sont proposées sur les différents thèmes d'activités du SDE 35. Je crois que Madame Blandine JOHRA en a suivi quelques-unes. C'était très technique et très intéressant.

Je vous présente succinctement toutes les commissions existant au sein du SDE : les concessions électriques et du gaz naturel ; les moyens généraux et les systèmes d'information ; l'achat et les économies d'énergies pour les collectivités (à La Mézière, nous bénéficions d'un contrat d'énergie négocié, sur l'électricité et le gaz) ; les énergies renouvelables ; l'énergie et la lutte contre la précarité énergétique ; les *smart grids* ; la mobilité et le bas carbone ; et l'éclairage public.

Les faits marquants relevés dans les actions de 2020 sont : la négociation du prochain contrat de concession avec Enedis et EDF – cela va passer en vote au mois d'octobre – ; l'inauguration de la première station de bioGNV (Gaz naturel véhicules bio). Le projet est de créer tout un réseau sur la Communauté de communes et non sur la Métropole pour alimenter les véhicules en gaz vert ; et le SDE est lauréat des programmes ACTEE (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) 1 et 2. Ce sont des programmes qui accompagnent les collectivités sur la rénovation énergétique des bâtiments publics. Ils financent des audits énergétiques de bâtiments, de l'instrumentation par le système LoRa et un accompagnement des communes dans leur réflexion sur la performance de leurs équipements. Ils rappellent que 2020 a été fortement impactée par la Covid, mais qu'ils ont quand même réussi à maintenir leurs activités. Ils ont permis à tous les salariés de continuer de travailler à distance. Ils se sont équipés de systèmes de communication.

Ils ont inauguré à Langouët, tout près d'ici, la première boucle d'autoconsommation labellisée SMILE (*Smart ideas to link energies*). C'est le premier projet d'autoconsommation collective. Grâce à des panneaux solaires, les foyers reçoivent des messages et peuvent consommer, de façon préférentielle, l'électricité produite par ces panneaux solaires.

Je m'arrête là, parce que beaucoup d'actions sont menées et nous n'avons pas beaucoup de temps en Conseil. Je vous invite à lire tout ce qu'il faut.

Sur la première mission « la réduction des consommations énergétiques », ils ont pas mal d'accompagnements sur l'éclairage public. C'est une compétence que nous n'avons pas choisi de déléguer au SDE, nous n'en bénéficions donc pas. Nous sommes accompagnés par l'ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat) sur ce sujet.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ?

Mme Blandine JOHRA : Peux-tu nous dire quelles actions ont été faites par le SDE 35 pour La Mézière ? Quels services avons-nous utilisés en 2020 ? Ce rapport concerne l'ensemble des communes adhérant au SDE 35, il y a donc beaucoup d'actions. Qu'a-t-il été fait en particulier sur notre commune ? Quels sont les services que nous avons utilisés ?

Mme Marine KECHID : Le SDE agit de façon *macro* sur les réseaux. Il agit pour toutes les communes sur l'approvisionnement en énergie, les concessions de réseaux « terrain » et même sur leur cartographie.

Nous leur versons une indemnité qui permet de couvrir les frais de gestion délégués à cette compétence : la gestion des réseaux.

Ensuite, ils nous accompagnent sur l'achat d'énergie. C'est quelque chose qui nous est proposé et nous choisissons de souscrire ou non aux contrats qu'ils négocient. Nous bénéficions des offres négociées par le SDE.

M. le Maire : Cela concerne le gaz et l'électricité.

Mme Marine KECHID : Au niveau des actions pédagogiques, ils font des propositions pour accompagner les écoles sur les économies d'énergie, avec des intervenants. Cela fait plusieurs fois que nous sensibilisons les écoles de La Mézière sur ce sujet. Madame Anaëlle LE GROGNEC m'a fait suivre un *mail* disant qu'une institutrice était partante, mais elle a finalement choisi de ne pas intégrer ce point dans son programme pédagogique. Cela ne dépend pas de la Commune.

Sur les audits énergétiques de la Commune, nous n'avons pas de besoin particulier. Nous ne les avons donc pas sollicités. Ils nous accompagnent aussi sur la migration vers les énergies renouvelables. Nous pouvons les solliciter sur des études d'opportunités photovoltaïques. Ils font aussi de la médiation quand on a un projet de méthanisation sur notre commune, ce qui est le cas. On ne le sait pas forcément en tant qu'élus, mais ils ont dû intervenir auprès des riverains. Ils sont en général sollicités par les gens qui sont porteurs de projets.

Une borne de recharge de véhicules électriques est sur le parking Montsiffrot. C'est le réseau BÉA (Bornes électriques pour automobiles), alimenté par Énercoop et porté par le SDE.

Ils portent aussi la lutte contre la précarité et la relation entre les fournisseurs d'énergie et les citoyens. Au sein du SDE, il y a des commissions dans lesquelles on discute avec les fournisseurs d'énergie, sur le compteur Linky et sur ce genre de choses thématiques.

En tant que Macériens, nous ne percevons pas tout de suite leur action, parce qu'elle est en amont des réseaux et des fournisseurs.

Mme Blandine JOHRA : Nous ne passons donc pas par leurs services pour l'éclairage public.

M. le Maire : Non.

Mme Blandine JOHRA : Nous posons-nous cette question ? Tu disais qu'il y aurait une renégociation en octobre.

Mme Marine KECHID : La renégociation porte sur les contrats de fourniture d'énergie.

Mme Blandine JOHRA : Pour les éclairages publics, nous posons-nous la question de travailler avec le SDE ?

M. Gilles RIEFENSTAHL : La question sera posée au moment où nous ferons l'étude de marché. Il y aura certainement plusieurs entreprises ou services à se prononcer. Nous ferons comme d'habitude, nous prendrons celle que nous pensons être le meilleur choix. Ce n'est pas évident.

Mme Marine KECHID : Il y a de petites et de grosses communes qui adhèrent au SDE. Il est plutôt favorable de déléguer la compétence de l'éclairage pour une petite commune que pour une commune plus conséquente, comme Melesse ou La Mézière qui se retrouvent à être solidaires et à payer pour les autres. Ce n'est pas un geste reprochable, mais ce n'est pas forcément un choix compétitif. C'est pour cela que ce choix avait été fait précédemment. Comme tu dois reverser 100 % de la TCFE (Taxe sur la consommation finale d'électricité) pour déléguer ta compétence, tu renonces à une partie de tes recettes. Forcément, plus tu es gros, plus tu renonces à une somme importante.

Cela fait partie des débats que nous pourrions mener en commission, mais ils ne se mènent pas tout seul. Ils se mènent aussi avec la commission finance, car cela a un impact sur le budget de la Commune.

M. Gilles RIEFENSTAHL : Chacun aura son mot à dire sur ce choix, parce que l'impact financier est aussi à prendre en compte.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme Blandine JOHRA : Le Grand Défi Énergie et Eau a-t-il été porté par le SDE 35 ?

Mme Marine KECHID : C'est l'ALEC.

M. le Maire : Y a-t-il une autre remarque ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- *Vu l'Article L 521 1-39 du Code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu le rapport d'activité 2020 du SDE35.*

PREND ACTE du rapport d'activité 2020 du SDE35.

7. Rapport d'activité 2020 de la CCVIA

Rapporteur : *M. le Maire*

M. le Maire rappelle que la commune de la Mézière fait partie de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné (CCVIA).

Il rappelle que depuis le 1er janvier 2017, le Val d'Ille-Aubigné réunit 19 communes.

Le conseil communautaire a adopté un Projet de territoire articulé autour de 4 grandes orientations : un territoire durable, l'attractivité économique et l'emploi, un territoire à vivre pour tous et la promotion et le rayonnement du territoire.

Comme chaque année, le président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Le rapport annuel d'activités permet de rendre compte et d'informer de l'action menée par la Communauté de communes

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel 2020 de la CCVIA.

M. le Maire : L'année 2020 aura bien évidemment été marquée par la crise sanitaire, mais également par le renouvellement des conseils municipaux qui nous ont conduits au renouvellement des conseillers communautaires en juillet.

En 2020, deux dossiers majeurs ont été approuvés le 25 février :

- le PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) qui fixe les règles d'aménagement sur le territoire de nos 19 communes ;
- le PCAET (Plan climat-air-énergie territorial) qui exprime l'engagement de la CCVIA dans la lutte contre le réchauffement climatique et la transition vers un territoire à énergie positive en 2040. Il a été adopté pour 6 ans et se décline en sept orientations : réduire les émissions de gaz à effet de serre ; renforcer le stockage carbone ; maîtriser les consommations énergétiques ; développer la production et la consommation des énergies renouvelables ; réduire les émissions de polluants atmosphériques ; s'adapter au changement climatique ; et lutter contre le réchauffement climatique.

Par ailleurs, le Val d'Ille-Aubigné a signé, toujours en février 2020, un contrat de transition écologique (CTE) permettant d'accompagner et de soutenir les acteurs engagés dans la transition écologique du territoire. La CCVIA réunit 19 communes depuis le 1^{er} janvier 2017. Sa population légale au 1^{er} janvier 2020 s'établit à 37 562 habitants. Elle a adopté son projet de territoire en mars 2017. Il s'articule autour de quatre grandes orientations : un territoire durable ; l'attractivité économique et l'emploi ; un territoire à vivre pour tous ; et la promotion et le rayonnement du territoire.

Vous aviez les documents qui vous ont été transmis. Vous avez eu l'occasion de les regarder.

Ce projet de territoire a fait l'objet d'une démarche d'actualisation en octobre dernier pour la période 2021-2026.

Dans le document qui vous a été remis, les instances de gouvernance de la CCVIA vous sont décrites. Ainsi la CCVIA est gouvernée autour :

- d'un président : Monsieur Claude JAUEN. C'est l'exécutif de la Communauté de communes. Il exécute les décisions du Conseil communautaire, qui lui a confié un certain nombre d'attributions.
- d'un Conseil communautaire composé de 38 conseillers communautaires et de 10 suppléants. Il se réunit généralement une fois par mois, vote le budget et prend des décisions concernant les orientations, les actions et les programmes.
- d'un Bureau communautaire composé du Président, des 11 vice-présidents, de quatre conseillers délégués et des maires du territoire. Il étudie les propositions des différents services et commissions avant de les soumettre à la décision du Conseil communautaire.
- de la Conférence des maires. Composée de tous les maires de la Communauté de communes, elle se réunit environ toutes les six semaines afin d'échanger sur les orientations du PLUI, sur l'évolution des compétences de la Communauté de communes et sur l'organisation de l'exercice des compétences.

Pour mettre en œuvre la politique et les décisions du Conseil communautaire, l'établissement public s'appuie sur une équipe de 101 agents répartis en six pôles : le pôle ressources ; le pôle économie et développement durable ; le pôle aménagement et urbanisme ; le pôle des solidarités ; le pôle technique ; et le pôle eau et assainissement.

Le budget 2020, c'est, en investissement : 2 645 426 euros de dépenses et 1 763 458 euros de recettes. En fonctionnement il était de 14 037 098 euros de dépenses (dont 1,2 million d'euros de dotations de solidarité reversée aux communes) et 20 379 434 euros de recettes (dont 9,7 millions d'euros constitués d'impôts et de taxes). On notera un endettement faible avec 1 339 000 euros et une durée de désendettement de 0,6 année.

En termes d'actions, de nombreuses actions ont été mises en œuvre :

- en faveur d'un territoire durable (Trame verte et bleue, animations, gestion des vergers et du bocage, prise de compétence eau potable, Spanc, etc.) ;
- en faveur de l'attractivité économique du territoire : dans le cadre de la création d'entreprises et d'aides à l'installation, 31 projets d'implantation ont été accompagnés, 12 projets positionnés sur un foncier dans nos zones d'activités. La CCVIA a connu 268 créations d'entreprises en 2020. Douze entreprises ont bénéficié d'un Pass Commerce Artisanat pour un montant total de 74 000 euros, dont plus de la moitié ont été versés par la CCVIA. Six entreprises ont bénéficié du fonds Covid Résistance ;
- dans le cadre du déploiement de la fibre, 1506 prises ont été mises en place en 2020 et 722 sont raccordées sur neuf communes ;
- en termes d'immobilier d'entreprises et de terrains, tous les bureaux de l'hôtel d'entreprises Émergence à Andouillé-Neuville étaient occupés en 2020. Près de 13 hectares ont été vendus dans nos différentes zones ;
- dans le cadre d'un territoire à vivre pour tous, des conventions ont été signées avec trois bailleurs sociaux. Quarante-trois logements ont été livrés ou réhabilités. Concernant le Pass Réno, 328 dossiers ont été validés. Cinquante-quatre aides ont été délivrées dans le cadre de l'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) ;
- un plan vélo a été mis en place sur le territoire : vingt places de stationnement vélos ont été ajoutées ; 30 VAE (Vélo à assistance électrique) ont été acquis en plus des 40 dont disposait déjà la CCVIA pour la location longue durée ; 37 aides ont été octroyées pour l'achat de VAE ; l'autopartage, avec deux véhicules qui ont comptabilisé 201 locations pour 8 537 km parcourus ; et la mise en place de la navette MobiFuté ;
- dans le cadre de la petite enfance, 299 enfants ont été accueillis dans les 72 espaces jeux. Cent trente-huit enfants ont été accueillis sur les quatre établissements d'accueil ;
- concernant la jeunesse, 72 animations ont été mises en place par le GPAS, touchant 255 jeunes ;
- en termes d'aide à l'emploi, 2 059 personnes ont été suivies sur l'ensemble des deux PAE (Programme d'aide aux employés) ;
- enfin, dans le cadre de la promotion et du rayonnement du territoire, on notera le soutien aux structures culturelles que sont le Théâtre de Poche, le Vent des Forges, la Station-Théâtre, la compagnie Occus, les écoles de musique Allegro et EMI et, en termes de promotion touristique,

au domaine du Boulet dont le centre nautique aura comptabilisé 565 locations et le camping 322 locations du camp Marabout, 164 locations de huttes, 775 locations d'emplacements libres et 354 locations de chalets.

J'ai essayé de vous faire une synthèse de ce que nous avons reçu. J'ai forcément laissé des choses, mais vous aurez tout loisir de consulter le document qui vous a été transmis, si vous n'avez pas encore eu le temps de le faire.

Y a-t-il des remarques ?

M. Laurent RABINE : Ce n'est pas la première fois que je vais faire cette remarque. Je trouve dommage qu'il y ait 101 personnes à la Communauté de communes et que nous n'ayons que quatre personnes sur le terrain, avec une tractopelle dans un piteux état.

Nous, communes (l'ensemble des communes de la Communauté de communes), et particulièrement La Mézière, nous en pâtissons terriblement. On prévoit des travaux avec des services et, malheureusement, on nous apprend qu'un personnel est en arrêt de travail, que la tractopelle est en panne et qu'on ne va pas pouvoir travailler. On en pâtit énormément.

Je me répète, mais sur 101 personnes, nous n'avons que quatre personnes sur le terrain, sur l'ensemble de nos communes. Ce n'est pas la première fois que je le dis. Je l'ai déjà dit à l'ancienne mandature. Excusez-moi, mais je trouve cela pitoyable.

M. Gilles RIEFENSTAHL : Pour cette année, nous avons sept jours de déficit de tractopelle. Ils ne seront pas rattrapés.

M. le Maire : Hier soir, j'étais en Conférence des maires et j'ai interrogé le Vice-président en charge des travaux sur cette situation. La tractopelle était effectivement en panne et il l'avait découvert en début de semaine. Le Président ne le savait pas. La tractopelle a été réparée et est maintenant opérationnelle. J'ai eu l'information à 16 heures.

Il est vrai que c'est un problème. Nous avons très peu de personnel en voirie. Je l'ai constaté vendredi, la semaine dernière, sur la zone Beauséjour. Un chef d'entreprise m'a fait remarquer l'état de la voirie, avec de l'herbe qui pousse en bordure de trottoir. C'est pitoyable.

J'ai demandé s'il était possible que chaque commune puisse avoir des conventions avec la Communauté de communes pour mettre à disposition – néanmoins rémunération – nos personnels. Cela nous permettrait d'avoir des équipes plus complètes. En voirie, nous devrions avoir deux agents et demi, mais en réalité, nous n'avons qu'un poste et demi de pourvu. Nous avons toujours un poste en attente d'être pourvu. Cela nous permettrait d'avoir trois vrais postes et de gérer nos zones, parce que c'est sur notre territoire. C'est l'image que nous donnons de nos territoires. Je trouve cela dommage. Des herbes font plus de 50 centimètres dans la zone de Beauséjour. Ce n'est pas normal.

On m'a répondu qu'il y avait eu des projets de conventions avec les communes, mais que celles-ci n'avaient pas abouti. On ne m'a pas dit que c'était de la faute de La Mézière (nous ne parlons que de La Mézière). C'est *a priori* compliqué entre les services communautaires et les services communaux.

A priori, des démarches avaient été lancées par Monsieur Christophe ROBIDOU lors de la précédente mandature. Je pense qu'il faudra les relancer et faire de vraies propositions au Bureau communautaire pour que nous prenions des orientations, pas pour La Mézière, mais pour l'ensemble du territoire. Des communes n'arrivent pas avoir de poste pour la voirie. Avec une convention, nous pourrions peut-être avoir un vrai poste. En même temps, il faut faire les autres, qui sont communautaires. Cela serait intéressant.

M. Gilles RIEFENSTAHL : Le territoire est grand et il y a un calendrier. La tractopelle est donnée, par exemple, le 8 novembre à La Mézière. S'il tombe en panne, ce n'est pratiquement jamais rattrapé, parce qu'il y a une autre commune qui attend, derrière. C'est pour cela que nous avons sept jours de retard. Nous ne sommes pas seuls.

M. le Maire : Je crois que c'était la tractopelle du Val d'Ille-Aubigné et que ce sont les mêmes employés, sauf que nous sommes passés de 10 à 19 communes. Nous avons étendu le territoire, mais avec le même effectif. Forcément, cela va bloquer. Il faut trouver des solutions. Je peux entendre qu'ils ne souhaitent pas recruter, mais cela peut être un soutien des communes, néanmoins conventions.

J'ai demandé à Monsieur Michel DELALANDE de ne plus passer avec la balayeuse dans la zone du Triangle vert. Il le faisait toutes les semaines quand il allait à Montgerval. Il me disait : « *cela ne me prend pas beaucoup de temps* », sauf qu'il fait un travail imputable au Val d'Ille-Aubigné, mais il n'y a pas de raison qu'il le fasse.

Il faut mettre le Val d'Ille-Aubigné devant sa réalité. Il prend la compétence « développement économique, zone artisanale » et il en tire les recettes, mais il faut qu'il en assume les charges.

De la même façon, je ne souhaite plus qu'il fasse la piste cyclable qui mène de La Mézière à Montgerval, parce que cela incombe à la Communauté de communes. Certes, il le fait en allant à Montgerval. Il y va une fois par semaine – pour ceux qui sont Montgervalais, vous devez le voir une fois par semaine, dans les lotissements – et il fait la piste. C'est intelligent de passer sur la piste cyclable en même temps.

M. Gilles RIEFENSTAHL : Il ne va pas beaucoup plus vite en prenant la route.

M. le Maire : En plus, il embête moins les gens. Ce n'est que mieux, mais la Communauté de communes doit accepter que tout travail mérite rétribution. Pour le coup, nous faisons leur travail. Nous devons porter un point de vigilance là-dessus et faire des propositions à la Communauté de communes.

M. Patrice GUÉRIN : Ils doivent commencer par changer la tractopelle. Il est mort. Cela va être de pis en pis.

M. le Maire : C'est ce que j'ai dit. J'ai dit qu'il serait peut-être plus intéressant de recourir à de la location, si l'achat est trop coûteux. L'utilisent-ils tous les jours ?

M. Gilles RIEFENSTAHL : Oui. C'est pour cela qu'il n'y a pas de temps mort.

Mme Marine KECHID : Si nous ne passons plus le balai sur la piste cyclable, dans la mesure où elle est empruntée par les collégiens, il se pose une question de sécurité pour eux. Cela me gêne de tenir ce discours. Il ne faudrait pas que cela dure trop longtemps.

M. le Maire : J'en suis conscient, mais cela permet d'avoir un argument pour dire au Val d'Ille-Aubigné : « *on se bouge. On fait quelque chose.* » Ce n'est pas possible, on ne peut pas développer les voies cyclables et ne pas les entretenir.

Mme Anne GERBEAU : Madame Marine KECHID a exprimé ce que je voulais dire. C'est une position dure de prendre en otage l'ensemble des usagers de cette piste cyclable. En plus, cela renverrait une partie du flux sur la route, très probablement. Nous pourrions indiquer ce que vous venez de dire à la Communauté de communes, valoriser le nombre d'heures qui sont engagées sur cette opération et trouver ensuite un équilibre, mais pas de manière aussi brutale.

M. le Maire : De toute façon, nous allons lancer des discussions. Nous n'allons pas continuer comme cela, ce n'est pas possible. Regardez l'image que nous donnons, dans nos zones ! Ce n'est pas normal.

M. Patrice GUÉRIN : Ils ont deux débroussailleuses et il y a un chauffeur. C'est insensé. Monsieur Laurent RABINE l'a dit : il y a quatre personnes sur cent.

M. Laurent RABINE : Concernant cette piste cyclable, si vous ne le savez pas, je vous rappelle que l'ancienne mandature avait pris la décision, au niveau de la Commune, de la financer. C'était la charge de la Communauté de commune, mais comme nous en avons marre de les attendre, nous avons pris l'initiative de réaliser cette piste cyclable. Ensuite, nous avons tout simplement envoyé la facture à la Communauté de commune. Concernant ces entretiens, ne devrions-nous pas faire exactement la même chose ? Il y en a marre. Si Monsieur Michel DELALANDE y passe son temps – à juste titre –, ne devrions-nous pas envoyer la facture à la Communauté de communes ? Nous faisons leur boulot et leur envoyons la facture au temps passé, au même titre que nous avons financé cette piste cyclable. Nous en avons ras-le-bol. Ne devrions-nous pas faire la même chose ?

M. le Maire : J'ai abordé ce sujet, mais en marge de la Conférence des maires. Le Président devait partir rapidement, je l'ai donc abordé avec Monsieur Pascal DEWASMES, Vice-président en charge des travaux et de l'entretien des zones. Je pense que nous devons engager ce travail au niveau du Bureau communautaire. Je me fais comme un devoir de l'engager et que nous l'engagions avec l'ensemble des maires et vice-présidents de la Communauté de communes. Nous parviendrons à une solution. Nous devons la trouver. Nous n'y arriverons pas autrement.

Mme Catherine TOUDIC : Pour information, par rapport à ce que Monsieur Laurent RABINE dit, le fait d'envoyer la facture ne me convient pas trop.

M. Laurent RABINE : Je le sais.

Mme Catherine TOUDIC : Nous leur mettons le couteau sous la gorge.

M. Laurent RABINE : C'est ce que nous avons fait quand nous avons réalisé cette fameuse piste cyclable. À un moment donné, nous ne pouvions plus avancer.

Mme Catherine TOUDIC : Oui, mais il est plus simple de prendre un tarif, que cela soit clair vis-à-vis de La Mézière et de la Communauté de communes. Je suppose que nous ne sommes pas les seuls. D'autres communes doivent avoir la même difficulté. Si une convention est faite avec l'ensemble des communes sur un tarif de service technique pour telle prestation, ce sera clair. Il sera à la charge de chaque commune de fournir le temps nécessaire et de l'indiquer. Cela sera beaucoup plus clair et évitera des problématiques.

M. Laurent RABINE : Comptablement parlant, je te rejoins, Catherine. Je suis d'accord avec toi, de ce côté.

M. Jean-François MACÉ : Il y a globalement un déficit d'entretien des voies cyclables, pas seulement au Val d'Ille-Aubigné. C'est aussi le cas à Rennes Métropole. Il y a une planification de l'entretien de cette piste cyclable entre Beauséjour et Montgerval : le Val d'Ille-Aubigné passe normalement trois fois par an. C'est aussi une discussion à avoir sur le rythme et la fréquence de passage. Ce n'est pas une piste des plus sales, par rapport aux observations que nous pouvons faire.

M. Laurent RABINE : Oui, c'est parce que Monsieur Michel DELALANDE y passe.

M. Gilles RIEFENSTAHL : *S'adressant à M. Jean-François MACÉ.* Si tu ne laissais que les trois actions de la CCVIA, cela serait un peu juste.

M. Jean-François MACÉ : Je suis d'accord, il faut surement en discuter, mais il ne faut pas non plus laisser croire que le Val d'Ille-Aubigné ne l'entretient pas.

M. le Maire : Avant de passer la balayeuse, des coureurs passaient sur la piste cyclable et nombreux sont ceux qui disaient comprendre pourquoi les vélos ne passaient pas dessus. Il y avait des ronces qui traversaient la piste cyclable. C'était avant que nous ayons la balayeuse. Aujourd'hui, avec la balayeuse, nous faisons de l'arrachage, la piste est donc relativement propre. L'autre jour, j'ai encore vu tout un groupe – ce qui est rare – de cyclistes d'un club de La Mézière sur cette piste cyclable. Cela veut dire qu'elle est globalement bien entretenue. C'est parce que nous le faisons.

M. Laurent RABINE : *S'adressant à M. Jean-François MACÉ.* Souviens-toi des cyclistes qui manifestaient parce qu'il y avait beaucoup de bogues de châtaignes.

M. Jean-François MACÉ : Oui, il y a un châtaignier à mi-parcours.

M. Laurent RABINE : Souviens-toi, c'était un problème pour un bon nombre de cyclistes.

M. le Maire : Si vous le voulez bien, sur cette présentation, je vous propose de prendre acte du rapport d'activité 2020 de la CCVIA. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu l'Article L 521 1-39 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le rapport d'activité 2020 de la CCVIA ;

PREND ACTE du rapport d'activité 2020 de la CCVIA.

8. Opération Régularisation des IHTS 2019 (Indemnités horaires pour Travaux supplémentaires)

Rapporteur : M le Maire

M le Maire indique que le Pôle National d'Apurement Administratif (PNAA) conduit un contrôle des comptes de la Ville de la Mézière sur l'exercice 2019 en lien avec la trésorerie de Tinténiac.

Un des points de contrôle porte sur le versement d'heures supplémentaires à deux agents.

A ce titre, une délibération exécutoire doit fixer la liste des emplois et des missions impliquant la réalisation effective d'heures supplémentaires ainsi que les modalités de leur indemnisation.

Cette délibération a bien été prise par le conseil municipal le 31 mars 2021 et elle précise que : « A chaque début de mandat l'autorité territoriale doit prendre un certain nombre de délibérations pour la gestion courante en matière de ressources humaines. Parmi ces délibérations, il est nécessaire de prendre une délibération liée aux heures supplémentaires afin de pouvoir verser la rémunération correspondante aux agents concernés par ce sujet. »

Pourtant le contrôle du PNAA a révélé l'absence de délibération antérieure à l'appui de l'indemnisation des heures supplémentaires en question versées en 2019 à deux agents. Les justificatifs dûment visés ont cependant été versés au mandatement des salaires.

Afin de régulariser la situation, il est proposé au Conseil Municipal, d'affirmer l'intention du conseil municipal dans le versement des IHTS sur l'exercice 2019, et de préciser que les IHTS indemnisées correspondaient à un travail réel et effectif et qu'elles n'ont pas causé de préjudice financier à la Ville de la Mézière.

M. le Maire : Vous vous souvenez sûrement que nous avons pris le 31 mars dernier une délibération concernant les heures supplémentaires pour travaux supplémentaires. Cette délibération est nécessaire à la trésorerie, en plus des justificatifs du service fait afin de pouvoir verser la rémunération correspondante aux agents concernés par ce sujet. Cette délibération doit être prise à chaque début de mandat.

Un contrôle des comptes de la ville de La Mézière sur l'exercice 2019, en lien avec la trésorerie de Tinténiac, est actuellement diligenté par le Pôle national d'apurement administratif. Ce contrôle a montré que la trésorerie avait réglé les IHTS de deux agents de la collectivité sur les seules justifications de services faits, la délibération n'ayant pas été prise pour ces deux agents en 2014.

Ainsi, le trésorier, avant la fermeture de la perception de Tinténiac, nous demande d'affirmer l'intention du Conseil municipal dans le versement des IHTS sur l'exercice 2019, de préciser que les IHTS indemnisées correspondaient à un travail réel et effectif et qu'elles n'ont pas causé de préjudice financier à la ville de La Mézière.

Nous avons un agent à l'animation et l'autre était un agent des ateliers. C'était sous la précédente mandature. Le trésorier aurait dû réclamer cette délibération au moment de la réception du premier mandat, concernant des IHTS. Il ne l'a pas fait. Aujourd'hui, ce n'est pas lui qui s'en rend compte, c'est la commission de contrôle. Ils nous demandent de régulariser l'intention du Conseil municipal dans le versement des IHTS.

Je vous rassure, elles ont bien été payées, heureusement pour les agents. Si elles n'avaient pas été payées, le Conseil municipal de l'époque aurait dû prendre la délibération. C'est la mission de contrôle du trésorier. C'est à lui de dire : « attention, il vous manque une délibération. Je ne peux pas payer sans celle-ci ». Il ne l'a pas fait et aujourd'hui ils nous appellent pour nous demander de le faire rétroactivement.

Y a-t-il des questions ?

Mme Anne GERBEAU : À titre d'information, de quel volume d'heures de travail parlons-nous ?

M. le Maire : Cela concerne une centaine d'heures : 23 heures 15 pour l'un des agents et 70 heures pour l'autre.

Mme Anne GERBEAU : Sont-elles étalées sur plusieurs mois ?

M. le Maire : Elles sont étalées sur l'année.

Mme Anne GERBEAU : Lorsque des travaux sont demandés par l'encadrement et que les agents dépassent la durée légale de 35 heures hebdomadaires, ont-ils le choix entre le paiement en heures supplémentaires et le repos compensateur ? Est-ce au choix de l'agent ?

M. le Maire : Oui, cela est proposé. En l'occurrence, c'est parce qu'il y a eu beaucoup de manifestations. L'un d'entre eux était responsable de service et avait de nombreuses missions. Vraisemblablement, le faire récupérer nous posait d'autres problèmes, puisqu'il n'était pas remplacé et que nous en avons besoin tout le temps.

Mme Anne GERBEAU : En tout cas, ils ont la possibilité de choisir entre les deux.

M. le Maire : Oui, c'est souvent la règle. Souvenez-vous, pour les camps d'été du Macériado, nous avons pris une délibération. Pour les agents titulaires, la règle est la récupération. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Adopté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;

AFFIRME l'intention du conseil municipal dans le versement des IHTS sur l'exercice 2019 ;

PRÉCISE que les IHTS indemnisées correspondaient à un travail réel et effectif et qu'elles n'ont pas causé de préjudice financier à la Ville de la Mézière ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9. Compte rendu des délégations

M. le Maire : Nous n'avons qu'une seule DIA. Cela se calme depuis quelques semaines.

BIENS NON PRÉEMPTÉS PAR LA COMMUNE					
N° DIA	Adresse du bien	Type de bien	superficie terrain en m ²	prix de vente en €	prix/m ² pour les terrains
61	Le Courtil	Terrain à bâtir	406	115 000,00 €	283,00 €

M. le Maire : Je n'ai bien sûr pas préempté. Nous avons une remarque de Gilbert.

M. Gilbert LEPORT : Vous savez que nous avons une deuxième tranche de lotissement qui s'appelle Le Courtil. Il ne s'agit pas du tout de cela. Il s'agit du projet de lotissement à la pointe de Montgerval, au clos Cézembre. C'était anciennement le clos Courtil. Il a été rebaptisé le clos Cézembre. C'est un terrain situé là-bas et pas dans le lotissement du Courtil, comme certains pourraient le penser, peut-être. Je tenais à le préciser.

M. le Maire : L'autre s'appelle Courtil de la Salle.

M. Gilbert LEPORT : Je me suis posé la question, parce que j'ai vu que la superficie du terrain (406 mètres carrés) Dans le Courtil, il n'y a aucun terrain de cette surface. C'est pour cela que j'ai fait des recherches. Je tiens à le préciser.

M. le Maire : Le dernier compte rendu de délégation est un point d'information concernant l'attribution du marché à procédure adaptée sur l'étude de revitalisation d'un îlot en cœur de ville : équipements et cadre de vie de l'îlot cœur de Macéria.

Cinq candidats avaient postulé lors de la première phase de la procédure adaptée sur l'étude de revitalisation d'un îlot en cœur de ville. Quatre d'entre eux avaient été retenus pour participer aux auditions de la seconde phase. Cette seconde phase a eu lieu le jeudi 7 octobre 2021. Y participaient les membres de notre commission MAPA (Marché à procédure adaptée), nos techniciens, la Vice-présidente de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné, Madame Isabelle LAVASTE et Éva WUILLAUME, Chargée de mission urbanisme et foncier de la CCVIA.

Pour mémoire, nous avons signé un groupement de commandes avec la CCVIA pour lequel celle-ci participait pour les deux tiers des missions environ, chacun réglant directement le cabinet retenu au regard des missions le concernant. Ainsi, il convient de détacher les différentes sommes de cet appel à candidatures. Le cabinet Cobà a été retenu pour un montant imputable à la commune de 12 275 euros hors taxes.

La Communauté de communes interviendra pour sa part à hauteur de 27 700 euros hors taxes. Le bureau délibératif en validera l'attribution le 5 novembre 2021. C'était une information.

Sur ce point – le Conseil aura été rapide –, je vais clore la séance. Il est 20 heures 30.

M. Régis GEORGET : Concernant les DIA, pourrions-nous marquer les numéros des parcelles, comme il y a eu pour le point n° 2 ? Comme cela, il n'y aurait pas de souci et nous saurions de quelle parcelle nous parlons.

M. le Maire : Oui, nous pourrions mettre par exemple « AK220 », comme nous avons tout à l'heure.

M. Régis GEORGET : Oui, comme cela il n'y a pas d'ambiguïté et c'est facile à retrouver.

M. le Maire : C'est une bonne suggestion, merci. Nous allons la prendre.

Je vous remercie. Je vous souhaite une bonne soirée et une bonne semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 20 heures 30.

La Secrétaire de séance,

Madame Catherine TOUDIC

Le Maire

Monsieur Pascal GORIAUX